

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 24279/2022-1.6 S/AVI

Notre réf.: 24279/2022/S/AVI/ET-CCV-2

25 octobre 2022

Annexe: 1

**Objet:** Participation de votre expert à la deuxième réunion de l'Équipe d'experts sur les impacts du changement climatique et de la variabilité du climat sur l'aviation (ET-CCV) du Comité permanent des services à l'aviation (SC-AVI), qui se tiendra en mode hybride, en ligne et en présentiel, au siège de l'OMM, à Genève (Suisse), du 7 au 9 décembre 2022.

**Suite à donner:** Faire savoir au Secrétariat de l'OMM, le **4 novembre 2022** au plus tard, si votre expert participera à la réunion et, le cas échéant, selon quelle modalité (en ligne ou en présentiel)

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la deuxième réunion de l'Équipe d'experts sur les impacts du changement climatique et de la variabilité du climat sur l'aviation (ET-CCV) du Comité permanent des services à l'aviation (SC-AVI) se tiendra en mode hybride, en ligne et en présentiel, au siège de l'OMM, à Genève (Suisse), du 7 au 9 décembre 2022.

La réunion portera notamment sur les questions suivantes: les conclusions des experts concernant les travaux de recherche et développement sur l'évolution du facteur climatique dans les dangers pour l'aviation et les phénomènes météorologiques extrêmes, leur impact sur l'aviation, les contributions de l'ET-CCV à la sensibilisation dans le cadre d'événements tels que les webinaires scientifiques de météorologie aéronautique de l'OMM, et la prochaine conférence en présentiel. La réunion permettra également de revoir et de mettre à jour le plan opérationnel de l'Équipe d'experts. Vous trouverez de plus amples détails sur l'ordre du jour et d'autres dispositions d'ordre pratique relatives à la réunion sur le [site Web](#) des services de l'OMM à l'aviation, sous la rubrique *Upcoming meetings* [«Réunions à venir»].

Étant donné que l'équipe compte parmi ses membres un expert de votre pays qui a été désigné avec votre approbation (voir l'[annexe](#)), je vous serais reconnaissant de bien vouloir envisager la possibilité qu'il participe à cette réunion.

Aux termes de la [règle 31 du Règlement général de l'OMM](#) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15), les «dépenses afférentes à la participation des membres des organes subsidiaires des organes constituants aux sessions de ces organes sont normalement à la charge des Membres ou de l'organisation internationale auxquels appartiennent les membres de ces organes subsidiaires». Nous espérons donc que, si votre expert participe à la réunion en présentiel, ces dépenses seront couvertes par le gouvernement de votre pays.

Si toutefois ce n'était pas possible, l'OMM pourrait envisager de vous accorder une assistance financière. Cependant, compte tenu de la modicité des fonds alloués aux réunions des organes subsidiaires des organes constituants, je vous saurais gré de bien vouloir étudier la possibilité d'assumer, au moins en partie, les frais occasionnés.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM (distribution restreinte)

cc: Membres du Comité permanent des services à l'aviation

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous serais reconnaissante de faire savoir au Secrétariat de l'OMM, **le 4 novembre 2022** au plus tard, par un courriel adressé à [aviation@wmo.int](mailto:aviation@wmo.int), si votre expert pourra participer à la réunion mentionnée en objet, (le cas échéant) s'il y assistera en ligne ou en personne et, dans ce dernier cas, si une assistance financière sera nécessaire. Dans l'affirmative, vous voudrez bien préciser la nature de ladite assistance (paiement des frais de voyage et/ou versement d'une indemnité journalière de subsistance). Si les frais de voyage sont couverts par l'OMM, le Secrétariat prendra les dispositions pertinentes et votre expert en sera avisé directement en temps utile.

Je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

*«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements. La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»*

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Elena Manaenkova  
pour le Secrétaire général

**COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS SUR LA SCIENCE DES RISQUES  
MÉTÉOROLOGIQUES POUR L'AVIATION**

**(ET-MHS)**

(Valable à partir du 5 octobre 2022)

Présidence

M. Lei GU (Chine)

M. Ping CHEUNG (Hong Kong, Chine)

Experts principaux

Mme Anna IVANOVA (Fédération de Russie)

Mme Sokhna Yaya WANE (Sénégal)

M. Anil PADHRA (Royaume-Uni)

M. Björn-Rüdiger BECKMANN (Allemagne)

M. David BIEGER (États-Unis d'Amérique)